

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 383)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC17

présenté par

Mme Bannier, Mme Mette, M. Garcia, Mme Essayan et Mme Maud Petit

ARTICLE 13

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 1^{er} octobre »

la date :

« 20 septembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre aux futurs étudiants de prendre possession plus tôt des logements qui leur sont normalement destinés et ainsi commencer leur année d'étude supérieure dans de bonnes conditions. En effet, la plupart des universités commencent à accueillir les étudiants dès le mois de septembre. Il est donc important que ceux-ci puissent disposer de leurs logements dès le début des cours ou des événements de pré-rentrée. Les jeux paralympiques prendront fin le 15 septembre 2024; cet amendement ne met donc pas en péril le bon déroulement de ceux-ci.